



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 21 Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par convocation adressée le 13 Mars 2018, et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire.

Présents : Messieurs BERNOS, MALO, LOUSTAU, DURROTY, TISNE, REYROLLE, LAPOUBLE LAPLACE, BARTHELME, DELALANDE, COLERA, CANTOUNAT, DEARY
Mesdames MANUEL, SABROU, MARSAA DUCOLONER, EL HADRIOUI, BONELLI, DUPARCQ, DUFAU, DESCOUBES, TIZON

Absents avec Pouvoirs : M. BURGIO pouvoir à S. MALO
H. CASENAVE pouvoir à I. MARSAA DUCOLONER
M. HERNANDEZ pouvoir à C. SABROU
C. CARRAZ-SANSOUS pouvoir à J. MANUEL
F. JUNGAS pouvoir à M. DELALANDE
D. BARNEIX pouvoir à M. TIZON

Absents excusés : I. BERCAIRE, P. HAMELIN

Secrétaire : H. COLERA

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2018 appelle une modification. En effet, s'agissant de la nouvelle organisation du temps scolaire (question n°3), il est précisé que le choix a été fait d'ajouter une demi-heure d'enseignement le matin et non une heure comme indiqué dans le compte-rendu proposé. Cette erreur étant modifiée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

Préambule : présentation des travaux et investissements à réaliser sur 2018

Ordre du Jour

1. **Débat d'Orientations Budgétaires 2018 - Rapport d'Orientations Budgétaires**
2. **Compte de Gestion 2017**
3. **Compte Administratif 2017**
4. **Tarification dispersion des cendres - Jardin du souvenir**
5. **Transfert zones d'activité économique**
6. **Demande de licences d'Entrepreneur de spectacle vivant 1 et 3**
7. **Coordination de la police municipale et des forces de la circonscription de sécurité publique de PAU : convention**

En avant-propos, Monsieur TISNE, Adjoint au Maire effectue une présentation des travaux à venir.

Il s'agit des travaux présentés en commission communale des travaux. Ces derniers seront financés par la Commune.

Les Ad'Ap pour la mise en conformité de l'accessibilité sur les 2 groupes scolaires, la crèche et le centre de Loisirs.

En matière de voirie, il s'agit de poursuivre la politique de reprise de la voirie sur les coteaux. Cette année, nous travaillerons sur le chemin Joly qui a été très endommagé lors des intempéries des dernières années. La voirie et les écoulements des eaux pluviales seront repris. Par ailleurs tous les arbres (communaux, mitoyens et privés) qui gênent la distribution électrique et téléphonique, seront abattus.

Le chemin Couday fera également l'objet de reprise, sur deux exercices. Ce chemin fera l'objet juste avant de travaux d'adduction d'eau. La reprise permettra ensuite de sécuriser la bande de roulement et les eaux pluviales.

Les Berges du Gave : Une zone sera traitée à l'été 2018 (partie concernée ci-après :



Des travaux de renforcement de cette berge vont être réalisés pour un coût de 330.000 euros absorbé par la Commune. Le chantier est prévu de fin juillet et pendant 3 ou 4 mois.

L'assainissement de l'avenue Gaston Cambot débutera en 2019 et sera suivi de la rénovation du revêtement.

Fin des travaux du Collège Gabard. La commune va récupérer la zone de parking de la rue Lamartine qui avait été mise à disposition pendant la durée des travaux. Ce parking sera alors rendu aux riverains et usagers du Gymnase puisqu'il sera également prêté aux associations hors du temps scolaire.

Le Syndicat Mixte Eau Potable ancien SIEP, vient d'ouvrir le chantier de la Rue Paul-Jean Toulet et une partie de l'Avenue du CF Pommiès. Il s'agit d'une canalisation en fonte fuyarde qui date des années 1960. Le concessionnaire profite pour mettre tout le réseau de distribution en conformité, à sa charge, en posant un compteur en limite de propriété coté voirie. Les maisons les plus anciennes ont les compteurs à l'intérieur des maisons. Une reprise du réseau d'eau du chemin de Couday se fera également.

La canalisation de Gaz de l'avenue Bagnell sera changée, et les compteurs gaz seront mis en conformité.

Récapitulatif financier de notre orientation budgétaire sur l'investissement des travaux :

- Ad'AP 2018	148 000 €
- Chemin Couday	43 000 €
- Chemin Joly	42 000 €
- Berge du gave	330 000 €
- Reprise revêtement voirie (emplois partiels)	50 000 €
- ZAC Hermann (réalisé sur 3 exercices)	60 000 €
- SDEPA (ballons fluo)	18 000 €
- Parking Lamartine	14 000 €.

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2018 - Rapport d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Bruno DURROTY

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiés par la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communes comptant plus de 3.500 habitants sont tenues à l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires.



PARTIE I

CONTEXTE GENERAL D'ÉLABORATION DU BP 2018

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BP 2018

A) CONTEXTE ECONOMIQUE

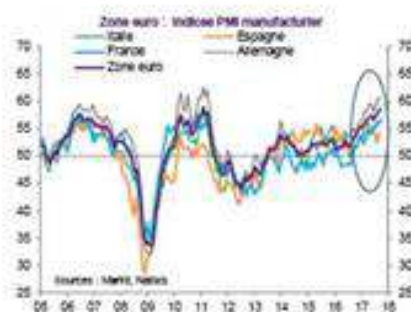
CONTEXTE GENERAL BP 2018

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au T2 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9% T/T) et l'Allemagne (+ 0,6% T/T) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5% T/T) et l'Italie (+ 0,3% T/T) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

Au-delà, la crise catalane comme le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. Tant les prochaines élections espagnoles de décembre que les législatives italiennes de 2018 méritent attention, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.



CONTEXTE GENERAL BP 2018

France : une croissance au-delà du potentiel

Au T3 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5% T/T, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% T/T depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décoller pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décoller à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T2 (14,4%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre), suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.



8

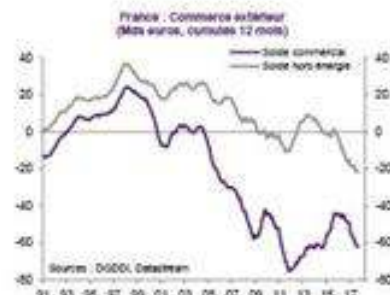
CONTEXTE GENERAL BP 2018

France : retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone-euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle attendrait 1,3% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% en GA au T3. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.



9

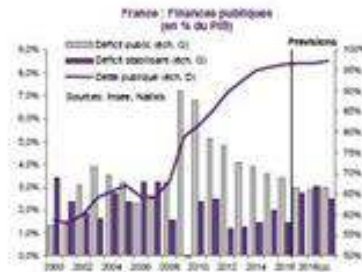
CONTEXTE GENERAL BP 2018

France : une lente consolidation budgétaire

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.



Principaux agrégats de finances publiques				
En points de PIB	2014	2015	2016	2017
Capacité de financement des administrations publiques	-0,9	-0,9	-0,4	-0,2
Structurel des administrations publiques	-2,2	-1,7	-0,8	-0,2
Etat	-0,9	-0,4	-0,2	-0,2
Organismes d'administration centrale	1,1	0,8	-0,1	-0,1
Collectivités locales	-0,2	0,2	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2
Dette des administrations publiques	54,9	55,4	56,4	56,8
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,4
Niveau de dépenses publiques	57,1	56,7	56,4	55,8

Source : FPF 2018, Afpix.

16

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BP 2018

B) LA LOI DE FINANCES 2018 LA LPPF 2018-2022

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

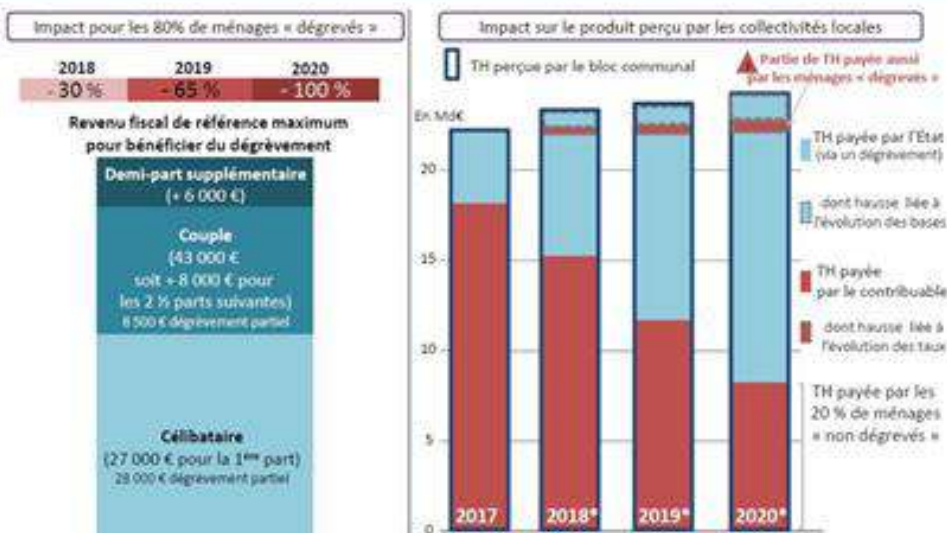
- **Objectif:** 80 % des foyers dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020
- **L'objectif sera atteint de manière progressive :** les contribuables éligibles au dégrèvement bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2018 ; de 65 % en 2019 ; 100% en 2020
- **L'Etat prend en charge** la partie de la TH concernée par le dégrèvement Les éventuelles ↗ ou ↘ ou suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables

Refonte de la fiscalité locale en cours = incertitude pour les collectivités sur les recettes futures

80,16 % des Jurançonnais bénéficieront de la réforme (projection).

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION



13

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA REDUCTION DU DEFICIT PUBLIC

- La loi de **Programmation des Finances Publiques Locales 2018-2022** a pour ambition de faire passer le déficit public de la France sous la barre des 3 %

En % de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde structurel	-2,2	-2,1	-1,9	-1,6	-1,2	-0,8
Solde conjoncturel	-0,6	-0,4	-0,1	+0,1	+0,3	+0,6
Solde public effectif (hors mesures ponctuelles et temporaires)	-2,9	-2,8	-2,9*	-1,5	-0,9	-0,3
Dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	54,7	54,0	53,4	52,6	51,9	51,1
Dettes des administrations publiques	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

* Transformation du CICE en allègement de charges pérenne (surcoût temporaire de 20 Md€)

14

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA REDUCTION DU DEFICIT PUBLIC

- Un nouvel effort d'économie est demandé de 50 Mds d'€ pour l'ensemble des dépenses publiques, dont 13 Md€ pour les **Administrations Publiques Locales (APUL)** dont font partie les collectivités territoriales

Taux de croissance des dépenses publiques 2018-2022



15

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA CONTRACTUALISATION ETAT-COLLECTIVITES 2018-2022

- **A compter de 2018**, l'effort demandé aux collectivités ne se traduit plus par une réduction des dotations (rappel baisse de la DGF de -11,5Md€ entre 2014-2017) mais par l'engagement contractuel des collectivités avec l'Etat sur

:

- La limitation des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,2% / an, inflation comprise
- La réduction annuelle du besoin de financement (emprunts contractés-remboursements dette) de 2,6 Md€/an pour arriver à un désendettement de 13 Md€ en 2022.

Collectivités territoriales et EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€ :					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13,0

16

CONTEXTE GENERAL BP 2018

LA CONTRACTUALISATION ETAT-COLLECTIVITES

- Instauration d'un système de bonus-malus en fonction du respect ou non des objectifs inscrits dans le contrat avec l'Etat
- Reprise financière sur la fiscalité si écart // objectifs limitation dépenses de fonctionnement ou désendettement
- Majoration potentielle des taux de subvention projets bénéficiant d'aides financières (DSIL notamment)

- Définition de plafonds nationaux de référence pour la **capacité de désendettement** à respecter par type de collectivité

Régions : 9 ans / Départements : 10 ans / **Communes-EPCI: 12 ans**

La bonne gestion (maîtrise des dépenses et de l'endettement) des collectivités est désormais LE premier critère d'appréciation de l'Etat pour ajuster la répartition des ressources

17

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

- L'année 2018 marque la fin de la baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement** au titre du redressement des comptes publics.
- Néanmoins, la Dotation forfaitaire d'une commune pourra continuer de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR)

RAPPEL : l'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est > à 75 % du potentiel fiscal moyen par hab.

18

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

PROGRESSION DE LA PEREQUATION

- + 110M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (+5,3%)
- + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (+6,3%)

Ces augmentations sont financées comme les années précédentes par les collectivités elles-mêmes :

- Pour moitié, au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement
- Pour moitié par les écrêtements internes de la DGF

19

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DU FPIC

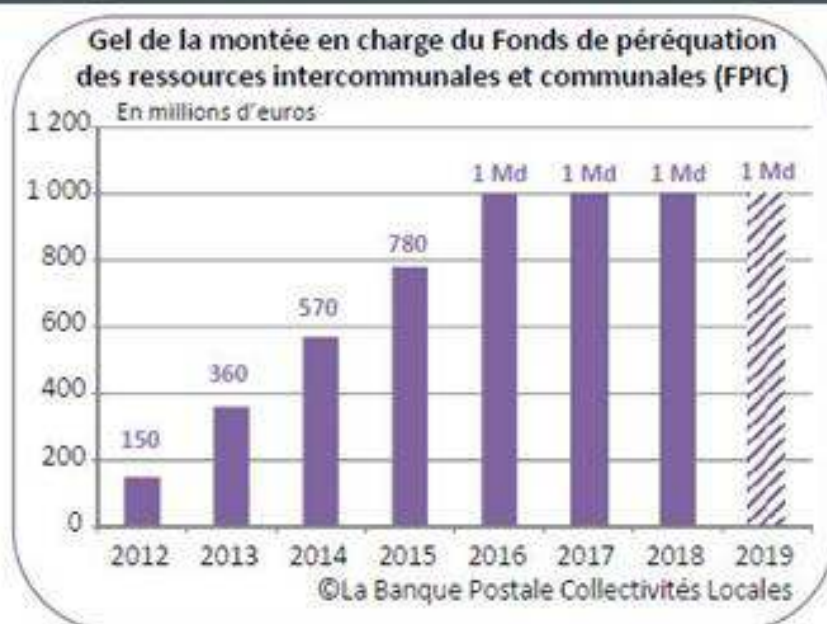
FPIC = Fonds de péréquation Intercommunal et Communal

- Il permet une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés
- **Montant 2018 : 1 milliard d'€** (stabilisation depuis 2016)
- De nouveaux mécanismes de garanties en cas de perte du bénéficiaire d'une année sur l'autre
- Relèvement du seuil max de la contribution des ensembles intercommunaux (fixé à 13,5 % des ressources des communes et de l'EPCI, contre 13% auparavant)

20

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DU FPIC



21

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

La DSIL

- La Dotation de soutien à l'Investissement Local instituée en faveur des communes et des EPCI est pérennisée et désormais inscrite dans le CGCT.
- **Montant total 2018 : 615 milliards d'€**
- Parmi les priorités d'investissement :
 - Rénovation thermique, transition énergétique
 - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
 - Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité / construction de logements
 - Développement du numérique / téléphonie mobile
 - Création, transformation et rénovation bâtiments scolaires

22

CONTEXTE GENERAL BP 2018

EVOLUTION DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

La DETR

- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux subventionne les investissements des communes et groupements situés essentiellement en milieu rural.
- **Montant total 2018 : 996 milliards d'€**
- A noter : abaissement du **seuil minimum d'éligibilité** des projets (100 000 € contre 150 000 € jusqu'ici)

23

PARTIE 2 :

GRANDES ORIENTATIONS 2018

A - GRANDES ORIENTATIONS **FONCTIONNEMENT**

OBJECTIFS POLITIQUES 2018

Section de fonctionnement / propositions

- Recours au levier fiscal dans une proportion raisonnable, pour compenser les baisses de recettes
- Poursuivre le travail d'optimisation des dépenses courantes
- Restaurer la capacité d'autofinancement de la commune en agissant notamment sur certains tarifs des services municipaux
- Maîtriser globalement l'évolution de la masse salariale tout en déployant des moyens supplémentaires sur certains services qui connaissent des évolutions importantes
 - accueils périscolaires (fréquentation importante; comportements individuels difficiles)
 - accueil des usagers (accompagnement à la dématérialisation, déploiement de téléservices)
- Entretien et rénover les équipements de proximité, les espaces publics partagés par tous (propreté et embellissement de la Commune)
- Continuer la mutation de Jurançon en une commune « bio-engagée »

26

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

27

RECETTES FONCTIONNEMENT 2018

Propositions

- **Les recettes fiscales : hausse prévisionnelle de 2% des taux**

Nature des taxes	Bases prévisionnelles 2018	Taux prévisionnels 2018	Rappel taux 2017
Taxe d'habitation	13 546 000	11,97 %	11,74%
Taxe foncier bâti	10 681 000	12,66%	12,41%
Taxe foncier non-bâti	61 800	31,16%	30,55%

25

RECETTES FONCTIONNEMENT 2018

Remarques

Les données figurant dans le tableau précédent ont un caractère prévisionnel du fait :

- De la **non-transmission des bases réelles 2018** pour la taxe d'habitation à ce jour
- De la non-transmission de la part des **ménages éligibles au dégrèvement TH de 30%** (réforme Macron)
- De l'**incertitude** sur le montant récupéré par la commune au titre du dégrèvement de la TH (réforme Macron)

26

RECETTES FONCTIONNEMENT 2018

Remarques – impact réforme TH

Du fait de la réforme de la Taxe d'Habitation

- une partie des recettes 2018 de la TH seront inscrites dans le chapitre « impôts et taxes »
- = **évolution à la baisse** attendue de ce chapitre par rapport au BP 2017
- une partie des recettes 2018 de la TH dans le chapitre « dotation et participations » (= la part de la TH des ménages éligibles au dégrèvement de 30%)
- = **évolution à la hausse** attendue de ce chapitre par rapport au BP 2017

30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Orientations 2018

Baisse prévisionnelle de – 2,76 %.

BP 2018 provisoire

REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS DU PERSONNEL	109 997.27
PRODUITS DES SERVICES (régies communales)	400 900.00
IMPOTS ET TAXES	4 238 366.00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (dont dotations communautaires)	1 376 168.00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (dont revenus des immeubles)	112 000.00
PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET D'ORDRE	13 201.00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	496 967.73
TOTAL	6 747 600.00 €

31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Orientations 2018

Globalement, il est prévu une \searrow de **- 2,76%** des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2017 du fait :

- d'une \searrow des autres **produits de gestion courante** (recettes CAF; CD64)
- d'une \searrow des **charges financières**
- d'une \searrow des **amortissements**



A noter : il est envisagé de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 sur la section de fonctionnement pour limiter la baisse trop importante des recettes (et participer à la restauration de l'épargne).

33

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

33

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2018

Baisse prévisionnelle de – 2,76 %.

CHAPITRE		BP 2018
		provisoire
		€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 608 950
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 843 910
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	95 000
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	661 840
66	CHARGES FINANCIERES	122 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 800
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000
042	AMORTISSEMENTS	359 100
TOTAL		6 747 600 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2018

Globalement, il est prévu une \searrow de – 2,76% des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2017 du fait :

- d'une \searrow des charges de personnel (départs en retraite, reconfiguration services, etc)
- d'une \searrow des charges de gestion courante (rationalisation des dépenses)
- d'une \searrow des charges financières (forte baisse des intérêts de la dette)
- d'une \searrow des amortissements

B - GRANDES ORIENTATIONS 2018

INVESTISSEMENT

36

OBJECTIFS POLITIQUES 2018

Section d'investissement / Proposition

- Anticiper les grands projets d'aménagement en provisionnant des **enveloppes budgétaires sincères**
- Priorité aux investissements qui permettent d'effectuer à long terme des **économies de fonctionnement** et/ou d'améliorer l'**accessibilité** (Ad'ap)
- Poursuivre la **modernisation de notre administration** et de notre territoire, notamment concernant le numérique
- **Pas de recours à l'emprunt en 2018**, afin de « donner du souffle » à la Commune pour les investissements de demain (amélioration de la CAF)
- Poursuite de la **recherche de financements extérieurs** en accélérant et densifiant les projets d'investissements portés par la CAPBP et certains concessionnaires
- De nombreuses opérations d'aménagement et d'infrastructures, portées par d'autres structures publiques, auront lieu en 2018, **sans impact sur le budget communal** mais participant au développement de la Commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

38

RECETTES D'INVESTISSEMENT Orientations 2018

Globalement, il est prévu une \searrow de – **23,3%** des recettes d'investissement par rapport au BP 2017 du fait :

- **Pas d'affectation du résultat** de clôture de fonctionnement en 2018
- **Baisse des subventions d'équipement** due à la fin des réalisations des grands projets d'équipement (Pôle culturel, etc)

39

EMPRUNT ORIENTATIONS 2018

- Eu égard à l'érosion de l'épargne brute, et afin d'améliorer la capacité de désendettement de la Commune, il semble raisonnable de ne pas recourir à l'emprunt en 2018, malgré la diminution tendancielle de l'encours de la dette.

- Pour rappel

	2017
Encours de la dette	3 989 321,35 €
Epargne brute	344 507,25 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	11,58 ans

Madame DUFAU souligne le problème de capacité d'épargne de la commune. Monsieur le Maire indique que le problème de la commune n'est pas sa capacité de désendettement, mais c'est la capacité d'épargne. La ville est « pauvre » du fait des 80 % de la population éligible à l'exonération de la Taxe d'Habitation. Nous ne pouvons donc pas jouer sur une pressurisation fiscale. Nous n'avons pas de capacité de recettes. Par ailleurs nous n'avons pas de foncier disponible. Nous devons donc gérer par le biais d'économie. Il faut toutefois conduire une réflexion sur l'épargne de la commune. Les problèmes sont inhérents à cette commune.

Malgré la baisse des dotations, nous n'avons pas augmenté la fiscalité, mais travailler sur des économies de gestion. Dans la masse salariale nous pourrions cette année faire plus d'économies, mais nous avons fait le choix important en faveur de la politique éducative. Nous donnons les moyens, en augmentant les taux d'encadrement.

Monsieur le Maire souhaite maintenir un haut service de service public. Le choix est fait de maintenir le statut alors que le choix de contractualisé pourrait être fait. Toutefois, force est de constater que certaines communes vivent sur notre service public car ces villes n'assument pas leur réalité de ville et de service public. Si nous n'avions pas ce service public avec les difficultés sociales qui sont les nôtres, il n'y aurait pas le « bien vivre » que nous connaissons. Nous assumons donc nos choix de mettre des moyens sur la culture, le bio engagé, l'éducation, etc....

RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENTS 2018

(y compris reports de crédits 2017)

	Montants
Recettes d'Equipement	165 035.66 €
Subventions (Etat, Région, fonds de concours CDAPBP)	165 035.66 €
Recettes Financières	247 578.73 €
FCTVA	90 078.73 €
TAM	62 000.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	95 500.00 €
Recettes d'Ordre	359 500 €
Amortissements	359 500 €
Excédent d'investissement reporté de 2017	891 285.61 €
TOTAL	1 663 400.00 €

41

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

42

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Orientations 2018

Globalement, il est prévu une \searrow de **- 23,3%** des dépenses d'investissement par rapport au BP 2017 du fait :

- d'une \searrow importante des dépenses d'équipement brut :
 - fin des grands projets
 - volonté d'un retour à un volume d'investissement conforme aux nouvelles réalités budgétaires)

43

44

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Orientations 2018

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT	
Proposition BP 2018	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	976 190 €
DEPENSES FINANCIERES – Remboursements d'emprunts	686 510 €
DEPENSES D'ORDRE	700 €
TOTAL	1 663 400 € dont Restes à réaliser 2017 547 656,38 €

PRINCIPAUX POSTES Dépenses d'équipement 2018 (propositions)	
Voirie / aménagement et embellissement urbain dont ZAC Hermann, Chemin Couday, Lamartine; cave-urnes Rousse; diagnostic parc arboré	273 498 €
Politique accessibilité dont Ada'p : Centre de loisirs, Groupes scolaires, Crèche	148 000 €
Modernisation numérique Dont refontes des sites ; matériel informatique; dématérialisation ; déploiement Haut débit	117 675.56 €
Travaux d'amélioration sur les bâtiments communaux Dont installations sportives, bâtiments scolaires; diagnostic téléphonie	119 701,63 €
Travaux sécurisation berges Berges du Gave; Berges du Neez	61 400 €
Politique énergétique Eclairage public –retrait des ballons fluos	18 000 €
Subventions d'équipement Logements Habitat Humanisme	11 883.50 €
Acquisitions diverses Dont mobilier groupes scolaires, crèche, restaurants scolaires; véhicules; acquisitions terrains	226 031.31 €
TOTAL dépenses d'équipement 2018 (avec RAR)	976 190 €

45



ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL DES OPERATIONS FINANCIÈRES



46

ORIENTATIONS 2018

Projection équilibre des opérations financières

TOTAL dépenses prévisionnelles à couvrir sur l'exercice 2018 dont	1 226 540,38 €
Emprunts	659 640,72 €
Autres dettes (SDEPA)	14 247,29 €
Autres dettes (CAF)	4 995,99 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	547 656,38 €
TOTAL ressources propres prévisionnelles disponibles sur l'exercice 2018 dont	1 540 774,93 €
Ressources propres externes (FCTVA, TAM)	165 035,66 €
Ressources propres internes (amortissements des immobilisations)	359 500,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	124 953,66 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	891 285,61 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent	0 €
SOLDE (Dépenses à couvrir – Ressources propres)	+ 314 234,55 €

47

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

48

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Evolution de la dette 2018-2022

- Grâce à une politique responsable de gestion de l'emprunt (volume et structure de la dette) depuis plusieurs années, l'encours de la dette de la Commune connaîtra une baisse importante dans les années à venir

TABLEAU PRÉVISIONNEL DETTE Jurançon

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	678 883,20	121 914,82	800 817,14	4 368 875,07
2019	570 296,48	106 199,13	676 495,61	3 798 578,59
2020	487 674,58	90 190,95	577 865,53	3 310 904,02
2021	470 275,07	77 833,12	548 108,19	2 840 628,94
2022	463 595,07	65 863,67	529 458,74	2 377 033,87

49

PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2018-2020

PROJETS	MONTANTS
Projet Centre ville Etudier les acquisitions foncières possibles pour construire le centre-ville de Jurançon de demain	700 000 €
Envisager la réunification progressive des services pour une meilleure efficacité envers la population	
Travaux à venir sur les entrées de ville notamment l'aménagement de la future zone Lidl (Léo Lagrange)	500 000 €
Transfert des gens du voyage sur cette nouvelle zone et parking relais CAPBP	
Berges du Neez (ZAC Vert Galant) + sécurisation Berges du Gave	600 000 €
Cimetière – programme annuel reprises de concessions	30 000 €
Rénovation bâtiments communaux	55 000 €
Fin des travaux de voiries du « Collimaçon », mise en sécurité chaussée, rénovation voiries et chemin coteaux, requalification ZAC HERMANN	180 000 €
Modernisation numérique (site internet, réseaux sociaux, dématérialisation, ...)	87 000 €
Déploiement haut débit	30 000 €
Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et Installations Ouvertes au Public	300 000 €
Politique énergétique (dont éclairage public)	50 000 €
Préau maternelle Louis Barthou	100 000 €
Sanitaires Place Junqué et base de plein air	85 000 €

50

Les travaux à venir en entrée de ville englobent 3 projets :

- la zone d'aménagement des gens du voyage,
- le permis de construire LIDL,
- ainsi que le parking relais.

Pour le déploiement du haut débit, le Conseil Départemental doit prendre en charge la couverture sur les coteaux. Nous étudions toutefois, une option temporaire qui permettrait aux services publics et les professions viticoles situés sur les coteaux qui ont besoin d'une montée en débit dans les meilleurs délais. Dans cette phase intermédiaire nous pourrions passer par des ondes radios qui permettraient d'attendre l'arrivée de la couverture du conseil départemental. La Société Nanoxion présentera une étude technique en ce sens.

J. DUFAU craint le nombre important de zones blanches situées sur les coteaux.

F. TISNE précise que la technique proposée serait de partir d'une structure émettrice située sur le bâtiment « piano » de Pau, et qui émettra sur un point haut qui va être chargé de répercuter les ondes sur les points indiqués même dans les zones les plus basses. La distribution faite aux professionnels sera différente de celle faite aux particuliers en matière de capacité de réception. L'impact financier sera différent également (entre 100 et 120 euros / mois pour les professionnels pour 10 gigas, et pour les particuliers entre 30 et 40 euros/mois pour 4 à 5 gigas). Une proposition va nous être remise avant début avril. La mise en œuvre sera quasi-immédiate.

La commune prendra à sa charge le ou les points remarquables 10.000 euros par d'installation.

Cette solution ne remettra pas en cause la prise en charge du Conseil Départemental.

E. DESCOUBES s'interroge sur le nombre d'intéressés par ce type de proposition. Les particuliers ne préféreront-ils pas attendre l'intervention du Conseil Départemental ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit initialement d'une proposition d'attente à destination des professionnels mais qui peut être proposé aux particuliers qui le souhaitent.

Madame TIZON constate que certes la gestion est difficile, mais le débat manque d'un souffle d'investissement, ou d'un souffle écologique.

Monsieur TISNE rappelle que certaines dispositions ont été prises en matière écologique (zéro phyto, fauchage raisonné, gestion différenciée pour faire des économies d'eau, réduction des coûts de travail, réduction du volume horaires, ...). Nous allons maintenant communiquer pour inviter les particuliers à mener des actions à leur niveau car certains particuliers ont besoin d'être sensibilisés. L'action dans le PLUi a également une démarche écologique dans sa partie gestion des déplacements par exemple.

Ce débat qui constitue une étape obligatoire de la procédure budgétaire, s'est donc tenu dans le délai légal de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

2. Compte de Gestion 2017

Rapporteur : Bruno DURROTY

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	Résultats à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
INVESTISSEMENT	259 096.34 €		632 189.27 €	891 285.61 €
FONCTIONNEMENT	680 609.36 €	200 000.00 €	16 358.37 €	496 967.73 €
TOTAL	939 705.70 €	200 000.00 €	648 547.64 €	1 388 253.34 €

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2017 est donc voté à l'unanimité des voix.

3. Compte Administratif 2017

Rapporteur : Bruno DURROTY

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Josiane Manuel délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel Bernos, Maire après s'être fait présenté les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer par le tableau suivant avec indication des résultats définitifs :

Les développements explicatifs de ces résultats ont été apportés dans le rapport ci-joint.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2017



RECETTES FONCTIONNEMENT

CA 2017



FONCTIONNEMENT - Recettes

Comparatifs CA 2016-2017

RECETTES TOTALES	
CA 2016	CA 2017
6 594 496.44 €	6 417 247.72 €

Variation 2016/2017 des **recettes de fonctionnement** :
- 177 248,72 € soit **- 2.69 %**

FONCTIONNEMENT - Recettes

Comparatifs CA 2016-2017

* Produits exceptionnels d'ordre en 2016 : Opération Pôle santé

NATURE DES RECETTES	CA 2016 (en €)	CA 2017 (en €)	Evolution 2016-2017 (en €)	Evolution 2016-2017 (en %)
Remboursement charges de personnel	135 689,47	122 127,15	- 13 562,32	- 10 %
Produits des services	349 640,27	408 088,25	58 447,98	+ 16,71 %
Impôts et taxes	4 463 155,56	4 623 104,45	159 948,89	+ 3,58 %
Dotations et participations	1 267 366,13	1 093 971,22	- 173 394,91	- 13,68 %
Autres produits de gestion courante	131 179,92	126 549,47	- 4 630,45	- 3,53 %
Produits financiers, exceptionnels et d'ordre	247 465,09*	43 407,18*	- 204 057,91*	- 82 %*
TOTAL	6 594 496,44	6 417 247,72	- 177 248,72	- 2,69%

FONCTIONNEMENT

Explication évolution recettes CA 2016-CA 2017

■ **PRODUITS DES SERVICES:** 7 de 58 447,98€ liée notamment

- Recettes spectacles Pôle Culturel: + 19 804,58 €
- Redevance occupation domaine public communal (mise en place de la redevance mobilier urbain): + 12 893,68 €
- Location des salles communales dont le Pôle Culturel: + 3 789,17 €
- Recettes du service périscolaire: + 46 960,05 €



Pour information, baisse de 25 413,23 € des recettes de la crèche : fermeture de la crèche familiale

FONCTIONNEMENT

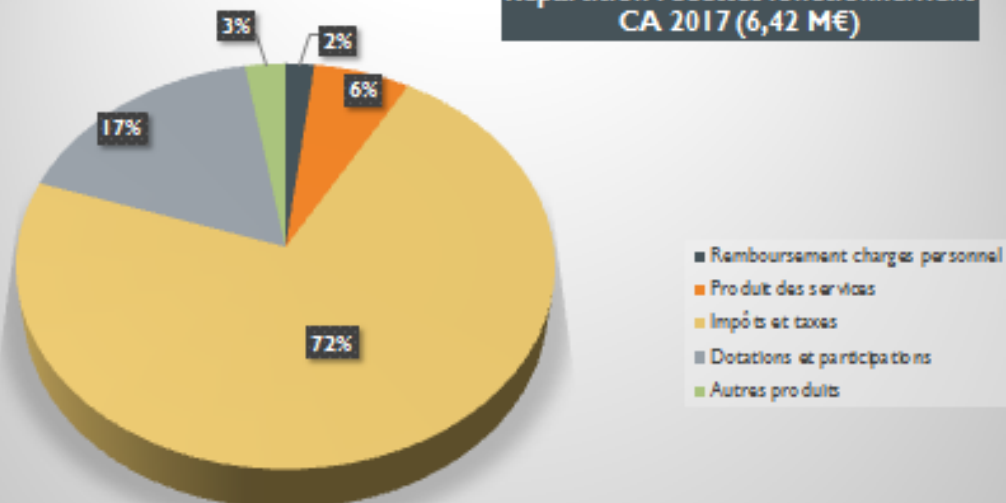
Explication évolution recettes CA 2016-CA 2017

- **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS** : ↓ de 173 394,91 € liée notamment
 - À une baisse de la Dotation Forfaitaire de 111 412 € : participation à l'effort de réduction du déficit public
 - À une baisse des prestations de l'Etat (dont - 9 616.77 de CUI)
 - À une baisse des participations des autres communes dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles (- 3 602 €)
 - À la baisse des recettes versées par la CAF (fermeture de la crèche familiale)
- **PRODUITS FINANCIERS** : ↓ de 204 057,91€ dont
 - l'opération d'ordre, réalisée en 2016 à la demande du Trésorier, pour l'opération « Pôle santé »

8

FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2017

Répartition recettes fonctionnement
CA 2017 (6,42 M€)



9

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CA 2017



FONCTIONNEMENT - Dépenses

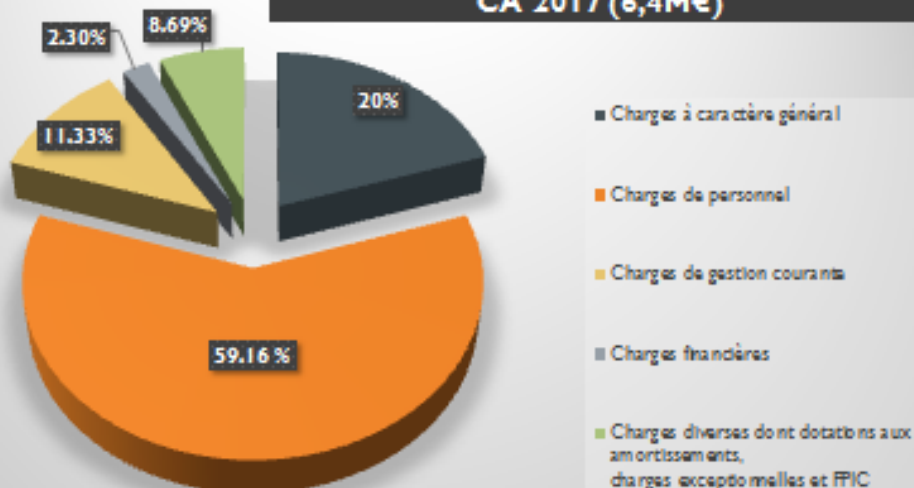
DEPENSES TOTALES	
CA 2016	CA 2017
6 455 109.71 €	6 400 924.44 €

Variation 2016/2017 dépenses de fonctionnement :
-54 185,27 € soit -0,84 %

FONCTIONNEMENT - Dépenses

CA 2017 / répartition par postes

Répartition dépenses de fonctionnement 2017
CA 2017 (6,4M€)



12

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Comparatif CA 2016-2017

Compte Administratif	2016	2017	Evolution (en €)	Evolution (en %)
Charges à caractère général	1 195 215,58	1 281 862,73	86 647,15	+7,25
Charges de personnel	3 819 145,47	3 838 671,40	19 525,53	+0,51
Charges de gestion courante	731 037,85	714 907,31	-16 130,54	-2,21
Charges financières	148 546,72	138 158,30	-10 388,42	-6,99
Charges exceptionnelles	2 399,18	5 617,98	3 218,80	+134,16
Dotations aux amortissements	458 943,91	328 811,63	-130 132,28	-28,35
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales)	99 821,00	92 860,00	-6 961,00	-6,97
TOTAL	6 455 109,71 €	6 400 889,35 €	-54 220,36 €	-0,84 %

13

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2016-CA 2017

■ **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL** : ↑ de 86 647,15 € (+7,25%) dont

- Achat de repas à la CDAPBP pour le centre de loisirs suite au « dé-transfert » de la compétence: + 31 406.83 €
- Abonnement et consommation eau : + 7 645.85 €
- Dépenses de petit équipement pour l'entretien des bâtiments et du matériel : + 17 273.20 €
- Contrats de prestation de service: + 23 732.36 € (dont + 3 096.71 € pour assurer la sécurité des spectacles du Pôle Culturel)
- Entretien des espaces verts par l'ESAT L'Ensoleillade : + 15 523.04 €

14

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2016-CA 2017

■ **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** : ↓ de 130 132 € liée

- à l'arrêt des amortissement en 2016 de certains biens dont mobilier, véhicules, outillage : la durée légale d'amortissement de ces biens étant arrivé à son terme en 2016.

15

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2016-CA 2017

■ CHARGES DE GESTION COURANTE : ↓ de 16 130 € liée

- à l'arrêt de l'aide communale dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : transfert du Plan à la CDAPBP
- au reversement des soldes positifs des comptes monétiques régie périscolaire/centre de loisirs : changement du mode de paiement des prestations en 2016
- à la participation, en 2016, au financement de l'assainissement collectif (PFAC) au profit de la CDAPBP pour le Pôle Culturel et l'extension de la Crèche
- à la diminution du nombre d'opérations « Plaisir d'habiter » entre 2016 et 2017

16

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2016-2017

Charges de personnel

	Montant CA 2016 en €	Montant CA 2017 en €	Evolution en €	Evolution en %
Personnel titulaire (hors charges)	2 004 532,58€	2 066 222,78€	+ 61 690	+ 3,07%
Personnel non titulaire (hors charges)	485 509,87€	426 363,09€	- 59 146,78	- 12,12%

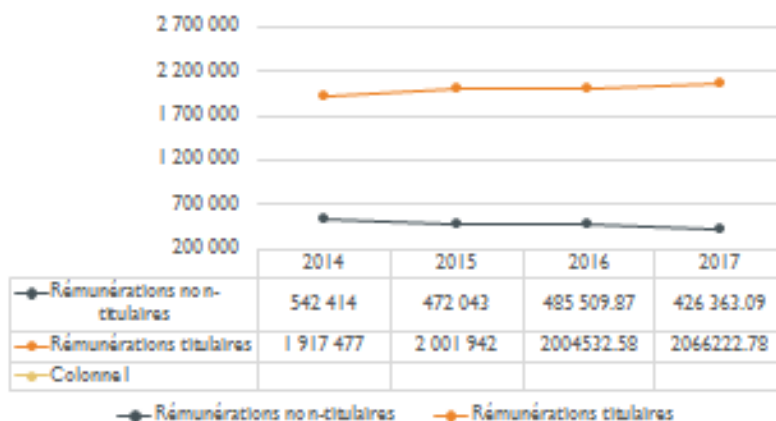
17

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2016-2017

Charges de personnel

Evolution 2014 -2017 charges de personnel
(en charges employé) en €

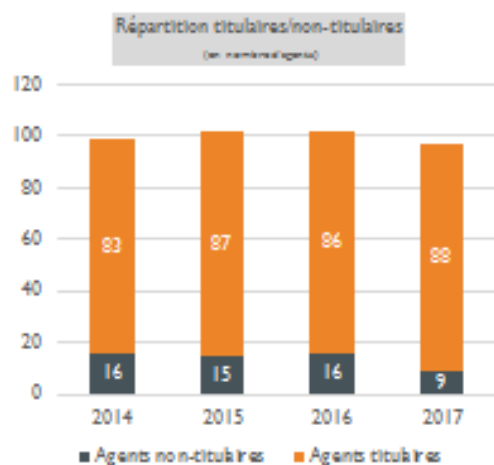


18

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2016-2017

Charges de personnel



	2016	2017
Ratio structurel brut		
Dépenses brutes de personnel / dépenses réelles	63,68 %	63,22 %
Ratio structurel net		
Dépenses nettes de personnel / dépenses réelles	60,32 %	60,97 %

19

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2016-2017

Charges financières

	CA 2016	CA 2017
Intérêts de l'exercice (y compris ICNE)	148 546.72 €	138 158.30 €
Evolution ICNE – Intérêts courus non échus (comparaison CA n-1)	- 7 060.30 €	- 15 449.03 €

A NOTER :

Evolution de la dette SDEPA – Syndicat Energie des Pyrénées Atlantiques enfouissement des réseaux

	CA 2016	CA 2017
Intérêts SDEPA Compte 66 111	4 027,07 €	3 483,13 €
Annuités SDEPA Compte 65548	9 134,41 €	9 112,06 €

20

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

21

RECETTES INVESTISSEMENT

CA 2017



INVESTISSEMENT RECETTES Comparatif CA 2016-CA 2017

RECETTES RELLES (sans RAR [®])	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017	
			En €	En %
Recettes d'équipement	1 817 856.53 €	1 408 101.57 €	- 409 754.96 €	- 22.54 %
Recettes financières	251 831.26 €	473 065.05 €	+ 221 233.79 €	+87.85
TOTAL RECETTES	2 069 687.79 €	1 881 166.62 €	- 188 521.17	-9,1 %

INVESTISSEMENT

Explication évolutions recettes CA 2016-2017

■ **RECETTES D'EQUIPEMENT:** ↓ 409 754,96 € (- 22,54 %) liée

- À l'épuisement des subventions liées à des projets désormais réalisés (Pôle culturel, voie verte, voirie, travaux groupesscolaires)

■ **RECETTES FINANCIERES :** ↑ de + 221 233,21 € (+ 87,85 %) dont

- TAM : + 106 772.65 €
- Excédent de fonctionnement transféré: + 125 200 €



A noter, TLE (reliquat de cette taxe supprimée) = - 8 985 €

24

DÉPENSES INVESTISSEMENT

CA 2017

25

INVESTISSEMENT DEPENSES Comparatif CA 2016-CA 2017

DEPENSES RÉELLES (sans RAR%)	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017	
			En €	En %
Dépenses d'équipement	1 658 714.16 €	927 045.91 €	- 731 668.25 €	- 44.11 %
Dépenses financières	765 408.84 €	650 080.32 €	- 115 328.52 €	- 15.07 %
TOTAL DEPENSES	2 424 123.00 €	1 577 126.23	- 846 996.77 €	-34,9 %

Le taux de réalisation 2017 des dépenses d'équipement est de **62,86 %** (hors subventions d'équipement)

26

INVESTISSEMENT Explication évolutions dépenses

- **DEPENSES D'EQUIPEMENT** : 731 668,24 € (- 44,11 %) liée essentiellement à
 - la finalisation des grands projets d'équipements en 2017 dont le Pôle Culturel :
 - 815 455.24€ en 2016
 - 71 632.51€ en 2017
 Soit une différence de - 743 822.73€ entre CA 2016 et CA 2017
- **DEPENSES FINANCIERES** : 115 328,52 € (- 15,07 %) dont
 - reversement en 2016 à la Commune de Gan du FCTVA perçu pour l'opération Voie Verte
 - remboursement en 2016 de la TLE de la SARL JAMARPAU : - 108 363.00 €

27

INVESTISSEMENT – Dépenses d'équipement (19 143,5 €) dont

28

DIVERS BATIMENTS	DIVERS
Matériel informatique divers services	Tentes réception
Vidéo projecteur Mairie Annexe	Coffrets électriques service animation et forains
Aspirateur Maison des Associations	Mini bus 9 places
	Tapis, babilsiège, tables, modules Multi-accueil (crèche)
Renouvellement armes service police	Aspirateur Multi-accueil (crèche)
Terminal de verbalisation et accessoires service police	Tablettes numériques pour pointage présences (Centre de loisirs et Accueils périscolaires)
But de basket Périscolaire Moulin	Aspirateur Service Technique
Aspirateur Périscolaire	Armoires et rayonnages Restaurant scolaire Barthou
Remplacement extincteurs Périscolaire et Restaurant scolaire Barthou, Salles Polyvalentes	

INVESTISSEMENT – Dépenses d'équipement (19 143,5 €) dont

29

ATELIERS	POLE CULTUREL	GROUPE SCOLAIRE BARTHOU	GROUPE SCOLAIRE MOULIN
Outils portatif	Logiciel règlement places spectacles	Structure jeux extérieurs Maternelle	Matériel informatique Maternelle et primaire
Groupe électrogène	Défibrillateur	Matériel informatique Maternelle et Primaire	Aspirateur Maternelle et Primaire
Souffleurs à mains et à dos	Ordinateur portable	Vidéo projecteurs Primaire	Vidéo projecteurs Primaire
Débroussailluses	Mobilier : bancs extérieurs	Remplacement extincteurs Primaire	Matériel informatique Primaire
Tronçonneuse	Matériel : cendriers, coffre fort, pendrillons, extincteurs, rideaux occultants, vitrine réfrigérée		Lots de couchettes et couvertures Maternelle
Véhicules : Utilitaire Renault Trafic, Renault Master Benne, Renault Midlum Benne, Remorque porte voiture aménagée pour transport barrières	Pupitre, canapés, poufs, tables basses, fauteuil, lampe de bureau, réfrigérateur, signalétiques		
Traceuses pour stades Karcher			
Lot de barrières de protection			

INVESTISSEMENT – Dépenses de travaux (907 902,41 €) dont

30

BATIMENTS DIVERS	ENVIRONNEMENT - VOIRIE
Rénovation peinture Eglise Rousse	Jeux enfants Place Paul Mirat
Signalétique ERP et BAES incendie Eglise St Marie	Création rampe accès pont d'Oly et réfection pont ARRIBEU
Signalétique ERP Foyer Rousse et Périscolaire Barthou	Réfection chaussées et trottoirs rues St Exupéry, Coubertin, Barthou, chemin Urdeste
BAES incendie Gymnase, Crèche, Maternelle et Primaire Jean Moulin, Restaurant Scolaire Barthou, salles polyvalentes	Mise en place plots anti intrusion
Rénovation plancher, menuiseries et plomberie logement Pichon	Réfection terrain pétanque
Automate régulation chauffage Groupe Scolaire Jean Moulin	Renforcement réseau incendie Chemin Vignats
Remplacement chaudière gaz Groupe Scolaire Jean Moulin	Réalisation ou renforcement corps de chaussée et trottoirs, mise en oeuvre d'évacuation d'eau pluviale : chemins de Laroïn et Ségure
Réhabilitation toiture sanitaires Primaire Louis Barthou	Création plateforme pour futurs ateliers rue de l'Artisanat
Remplacement volets Périscolaire Moulin	Raccordement EDF au collectif Résidence HENRIADE
Mise en place lavabos et meuble inox Restaurant Scolaire Jean Moulin	Mise en place poteau incendie chemin Vignats
Changement thermostats chauffage Salles Polyvalentes	Mise en place de glissières de sécurité Chemin Vignats
Fabrication porte acier vestiaires Stade 3	

INVESTISSEMENT – Dépenses de travaux (907 902,41 €) dont

31

AMENAGEMENT/INSTALLATIONS SPORTIVES ET POLE SPORTIF	ACCESSIBILITE	CIMETIERE
Pose de 2 rideaux au gymnase	Mise en conformité PMR Local des Jeunes	Création espace cinéraire Rousse
Fermeture anti intrusion véhicule sur accès piétons Stade Foot	Mise en conformité PMR Foyer Rousse	Installation cavurnes
Aménagement accès terrain foot	Mise en conformité PMR Périscolaire Barthou	
	Mise en conformité rue Jean Moulin	

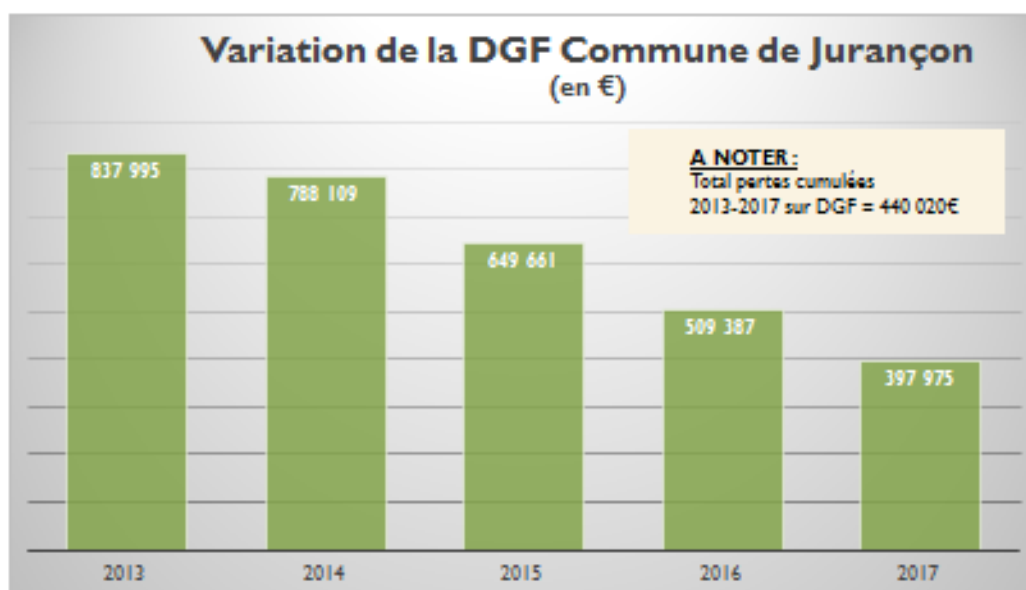
C - BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

32

BILAN FINANCIER

Dotation globale de fonctionnement (DGF)



33

L'AUTO-FINANCEMENT & L'EPARGNE

CA 2017



BILAN FINANCIER

La capacité d'auto-financement (CAF)

■ La **CAF** représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...)

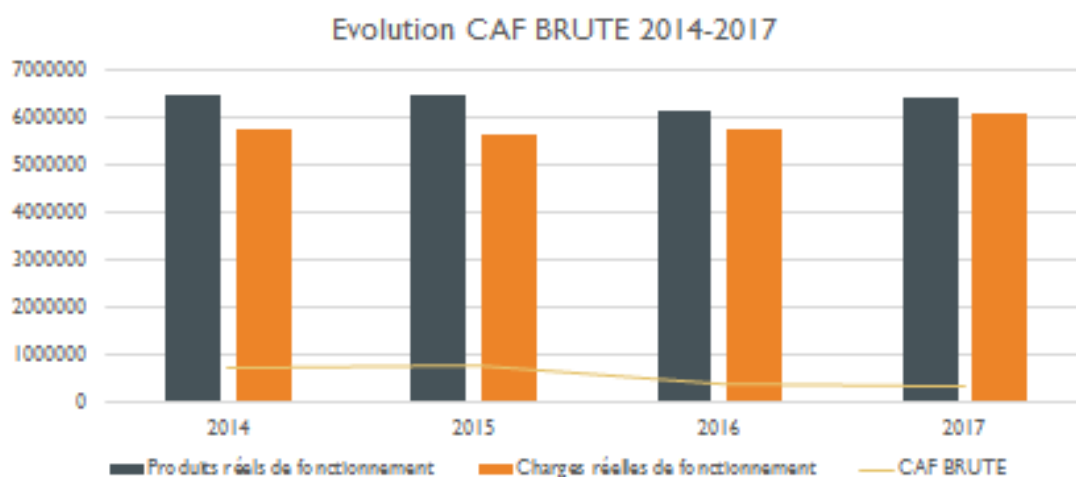
■ On distingue la **CAF brute** de la **CAF nette** :

CAF brute = Produits réels (hors produits cessions d'immobilisation) – charges réelles (hors immobilisations créées)

CAF nette = CAF brute – remboursement dettes en capital

BILAN FINANCIER

Evolution CAF brute



36

BILAN FINANCIER

L'épargne en 2017 (hors excédent 2016 reporté)

L'épargne de gestion : 206 348,95 €

- Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers.

L'épargne brute : 344 507,25 €

- Appelée aussi auto-financement brut, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie; elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

L'épargne nette : - 300 978,65 €

- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des amortissements de la dette. Les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

37

J. DUFAU indique que l'épargne Brut doit couvrir l'épargne nette. Il y a une différence importante. D. DURROTY rappelle que les réformes de l'Etat ont conduit les communes à ce type de difficultés. Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux.

BILAN FINANCIER

L'épargne

Evolution du rapport $\frac{\text{encours de la dette}}{\text{recettes de fonctionnement}}$

CA 2016	CA 2017
66.43 %	62.17 %

38

L'ENDETTLEMENT

CA 2017

BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

Composition de la dette au 31 décembre 2017

La dette de la commune est constituée de 23 prêts dont :

- **19 à taux fixe** contractés :
 - auprès de banques dont Caisse Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations
 - par le SDEPA au nom de la commune (3 prêts)
- **3 à taux variable capés** contractés :
 - Auprès du Crédit Agricole (1 prêt)
 - par le SDEPA au nom de la commune (2 prêts)
- **1 à taux 0** contracté auprès de la CAF

40

BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette

C'est le montant total du capital restant dû au 31 décembre.
On mesure ainsi le stock de dettes détenues par la Commune à un moment donné.

En 2017, il s'élève à **3 989 321,35 €**, soit -8,9% par rapport à 2016. Depuis plusieurs années, l'encours de la dette connaît une baisse tendancielle.



41

BILAN FINANCIER

L'endettement

L'encours de la dette

Au cours du dernier trimestre 2017, une **démarche de renégociation** concernant 2 prêts a été menée par la Commune.

Cela a permis :

- De bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé (conditions favorables du marché des crédits actuel)
- De ré-échelonner les emprunts

Les conséquences de cette renégociation ne seront visibles (comptablement et budgétairement parlant) que sur l'exercice 2018.

42

BILAN FINANCIER

L'endettement

La capacité de désendettement 2017 (ratio Klopfer) : 11,58 ans

- Elle se définit par le rapport

$$\frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

Elle permet de mesurer, en nombre d'années, la capacité de la Commune à rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

- **Les recommandations** sur le niveau de ce ratio (Cour Régionale des Comptes) :
 - seuil de 10 ans = zone d'alerte
 - ne pas dépasser un seuil de 15 ans

Evolution capacité de désendettement (en années)



A NOTER

L'évolution à la hausse du ratio Klopfer en 2017 s'explique par une **érosion de l'épargne brute** de la Commune (notamment baisse des recettes réelles de fonctionnement)

43

BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

Le ratio de solvabilité 2017 : 12,21 %

▪ Il se définit par le rapport : **Annuité (Capital + intérêts) / recettes réelles de fonctionnement**
Ce ratio précise le poids de la charge de la dette.

Selon les recommandations de la Cour des Comptes, le seuil à ne pas dépasser se situe à 22%.

Le ratio de risque de surendettement : 0,62 an

▪ Il se définit par le rapport : **encours de la dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement**

Il mesure la capacité de remboursement de la dette de la collectivité en utilisant la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année

Lorsqu'il est inférieur à 1 ce ratio indique que la Commune n'est pas en surendettement.

44

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		480 609.36 €		259 096.34 €		739 705.70 €
Opération de l'exercice	6 400 889.35 €	6 417 247.72 €	1 577 788.98 €	2 209 978.25 €	7 978 678.33 €	8 627 225.97 €
TOTAUX	6 400 889.35 €	6 897 857.08 €	1 577 788.98 €	2 469 074.59 €	7 978 678.33 €	9 366 931.67 €
Résultats de clôture		496 967.73 €		891 285.61 €		1 388 253.34 €
Reste à réaliser			547 656.38 €	124 953.66 €	547 656.38 €	124 953.66 €
TOTAUX CUMULES			547 656.38 €	1 016 239.27 €	547 656.38 €	1 513 207.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		496 967.73 €		468 582.89 €		965 550.62 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote. Le Compte Administratif est voté par 24 voix pour et 2 abstentions (Mmes DUFAU et DESCOUBES).

4. Tarification dispersion des cendres - Jardin du souvenir

Rapporteur : Francis TISNE

La Commune de Jurançon a construit en 2003 dans le cimetière du centre-ville, un jardin du souvenir. Cet espace, réservé à la dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation, est également un lieu de recueillement pour les familles.

Il est envisagé de fixer un tarif forfaitaire de 50 € pour les familles souhaitant réaliser la dispersion des cendres de leur proche dans le jardin du souvenir.

Ce forfait comprend :

- la consignation dans un registre spécial en Mairie (Service Cimetière), du nom du défunt dont les cendres sont déposées,
- l'achat d'une plaque (dimensions standard) sur laquelle apparaît le nom du défunt, la gravure et la pose cette plaque nominative sur la stèle du souvenir,
- l'entretien de la stèle du souvenir et des aménagements du jardin du souvenir.

Il est rappelé en outre qu'il appartient aux familles d'effectuer (avec les pompes funèbres le cas échéant), la dispersion effective des cendres dans le puisard.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- le montant du « forfait », applicable à tous les usagers du Jardin du souvenir à compter du 1^{er} avril 2018, pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir
- les conditions d'application dudit forfait, décrites ci-dessus.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix :

- le montant du « forfait », applicable à tous les usagers du Jardin du souvenir à compter du 1^{er} avril 2018, pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir,
- ainsi que les conditions d'application dudit forfait, décrites ci-dessus.

5. Transfert zones d'activité économique

Rapporteur : Bruno DURROT

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a opéré, à compter du 1^{er} janvier 2017, le transfert obligatoire aux communautés d'agglomération de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Ces EPCI sont donc désormais entièrement compétents pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est compétente de droit en matière de ZAE depuis sa création au 1^{er} janvier 2017 et ce en conformité avec ses statuts en vigueur.

De ce fait, la Ville de Pau n'est plus compétente depuis cette date pour la gestion de l'opération de commercialisation des terrains dont elle est propriétaire qui seraient situés sur les zones d'activité économiques communautaires.

En application de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient en conséquence que la Ville de Pau transfère la propriété des terrains qui restent à commercialiser.

Le Conseil Municipal de Pau et le Conseil communautaire, en dates respectives du 18 décembre 2017 et du 21 décembre 2017, ont validé les conditions patrimoniales et financières du transfert de ces terrains situés dans les zones suivantes : la ZAC PAPPYR, le lotissement EUROPA et la ZAC du Parkway.

En application de l'article L. 5211-17, il convient aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées de se prononcer sur ce transfert.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert des Zones d'activité économique de Pau à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- d'approuver la convention financière présentée relative au transfert de propriété sur les Zones d'activité économique de Pau.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve le transfert des Zones d'activité économique de Pau à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- approuve la convention financière présentée relative au transfert de propriété sur les Zones d'activité économique de Pau.

6. Demande de licences d'Entrepreneur de spectacle vivant 1 et 3

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles oblige tout organisateur de spectacles vivants, dès lors que l'on dépasse six représentations par an, à détenir des autorisations particulières d'exercer (licences d'entrepreneur de spectacles), qui sont classées en 3 catégories :

- Licence de catégorie 1 : Exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques
- Licence de catégorie 2 : Producteur de spectacles
- Licence de catégorie 3 : Diffuseur de spectacles ayant la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

Dans le cadre de son partenariat avec la CAPBP pour la saison culturelle de l'Atelier du Neez, la Commune de Jurançon utilisait jusqu'ici les licences d'entrepreneur de spectacles de la CAPBP : pour des raisons administratives et étant donné la pérennité du projet dans le temps, il conviendrait que la Commune se dote désormais de ses propres licences d'entrepreneurs (catégorie 1 et 3).

Il est à noter que les licences sont attribuées par le Préfet, après avis d'une commission régionale, pour une durée de trois ans renouvelable. La licence est personnelle et incessible. Dans le cas des collectivités territoriales (personne morale), les licences peuvent être accordées à leur représentant légal.

Pour la licence de catégorie 1, outre le bâtiment de l'Atelier du Neez, les lieux suivants, au titre de « lieux de plein air » sont également inclus :

- Esplanade de l'Atelier du Neez,
- Place du Junqué.

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur la désignation de Monsieur BERNOS Michel, Maire de la Commune, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie pour la Commune de Jurançon.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix approuve la désignation de Monsieur BERNOS Michel, Maire de la Commune, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie pour la Commune de Jurançon.

7. Coordination de la police municipale et des forces de la circonscription de sécurité publique de PAU : convention

Rapporteur : Monsieur le Maire

La police municipale et les forces de la Circonscription de Sécurité Publique de Pau ont vocation à intervenir sur la totalité du Territoire de la Commune.

La présente convention, établie conformément aux dispositions du I de l'article L.2212-6 du CGCT, détermine la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale de la Commune de Jurançon.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver les termes de la convention présentée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve les termes de la convention présentée,
- et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du débat sur le transfert de certaines compétences à l'agglomération.

En matière de petite enfance, il semblerait que la capacité de décision au niveau territorial soit laissée aux Maires.

Pour ce qui concerne la police municipale le débat semble avancer. Monsieur le Maire est plutôt favorable car une police intercommunale serait plus adaptée aux besoins des communes.

Monsieur TISNE revient sur la rencontre avec les Gens du Voyage qui s'est articulée autour de deux axes :

- le repositionnement de la famille sur le terrain en entrée de ville,
- la disparition de l'aire actuelle au 30 juin 2018. Les travaux de démolition débuteront début juillet. Il n'y aura donc plus d'activité de ferrailage.

Nous avons présenté un projet d'habitat adapté qui a retenu leur attention. Nous travaillons actuellement sur la possibilité d'acquisition du terrain.

Si au 1^{er} juillet, le site n'est pas laissé libre, nous demanderons l'intervention des forces de police. L'espace sera alors entièrement rendu à la nature.

Vous avez annoncé lors du dernier conseil que vous adresseriez un courrier à Intermarché s'agissant du problème d'accès sur la Rue Romain Trésarieu. Avez-vous reçu une réponse d'Intermarché ?

Nous avons écrit attirant l'attention du Directeur sur la sécurisation des piétons. Nous tiendrons informé l'assemblée de la réponse qui sera faite.

Une réunion devait se tenir avec le Conseil Départemental le 19 mars 2018. Avez-vous évoqué et résolu le problème de raccordement ligne électrique au niveau du clos Dumoulou ?

Le sujet a été abordé lors de la réunion avec le Conseil Départemental. Mr TISNE a signifié au Conseil Départemental, que la Mairie émettra un courrier invitant sur site les institutionnels (Orange, Conseil Départemental, Enedis) et les propriétaires concernés afin d'aborder et régler les problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.